COMMUNIQUE DE PRESSE

CFE CGC METALLURGIE

Paris, le 29 Avril 2021

La CFE-CGC RENAULT signe l'addendum sur le travail à distance intégré désormais à l'accord cadre mondial signé en 2019

La CFE-CGC, première organisation syndicale du Groupe Renault, signe l'addendum sur le travail à distance de l'accord cadre mondial (ACM) « Construire ensemble le monde du travail au sien du Groupe Renault » de 2019.

Pour la Métallurgie CFE-CGC, il présente des avancées significatives, particulièrement sur :

- le travail à distance, ouvert au plus grand nombre, avec un regard particulier sur des critères objectifs si celui-ci n'était pas possible,

- le choix du lieu d'exercice de ce travail à domicile, où les possibilités les plus larges sont ouvertes,

- la conciliation de la vie professionnelle et personnelle,

- la co-construction du cadre de travail à distance avec les équipes,

- le choix organisationnel inclusif avec le choix de la réversibilité du travail à distance,

- l'attention particulière à l'ergonomie des postes de travail et sur le handicap,

- le coté novateur de l'information syndicale pendant l'exercice d'activité de ce nouveau mode de travail,

- l'inscription du dialogue social comme pilier essentiel du travail à distance et la possibilité de la conclusion d'accords en local en complément de cet addendum.

Globalement, cet addendum ouvre tant la possibilité du travail à distance (avec des règles ouvertes) que la celle de lui adjoindre d'autres textes rendant l'ACM de 2019 plus riche, pour l'exercice de l'activité professionnelle du salarié et la qualité du dialogue social dans l'entreprise. Suite à cet accord sur le périmètre monde, une négociation est actuellement en cours sur le périmètre France.

Contact presse

Eric Vidal
Secrétaire du comité de groupe monde RENAULT
06.89.75.71.99